

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pelletierc-csslaurentides-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/86186960181154184be3d0d1)

<https://www.cadre21.org/membres/86186960181154184be3d0d1>

Date d'obtention : 2026-03-05 19:16:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape: évaluer si on doit enclencher le protocole SEXTO. Il faut se poser la question: est-ce que cela vient toucher le milieu scolaire (ex. est-ce un élève qui dénonce ou un parent, qui est impliqué...)

Ensuite, lorsque la décision d'enclencher le protocole SEXTO est lancé, il faut entamer le processus.

Il est important en tout temps de rassurer autant la victime que l'instigateur et de rester calme.

Il faut commencer par évaluer la situation grâce à la grille d'évaluation de l'incident.

Ensuite, il faut vérifier qui sont les autres personnes impliquées (témoins et instigateurs). Chaque témoin sera rencontré et une grille d'évaluation sera remplis. Pour le ou les instigateurs, la grille d'évaluation de l'incident sera remplis seulement si on juge qu'il aurait agit plus impulsivement et non de façon malveillante. S'il a agit de façon malveillante, on interpelle la police pour la rencontre avec cet élève.

Pour l'instigateur ayant agit de façon impulsive, après avoir rempli la grille d'évaluation, il faut confisquer le téléphone (autant de la victime que de l'instigateur et les témoins s'ils sont concernés par le partage) si nous sommes dans des circonstances de pornographie juvénile (en s'aidant du document de référence légal).

Finalement, il faut contacter le policier scolaire pour lui transmettre les informations.

Après, il est important d'aviser les parents des élèves concernés et de faire un signalement à la DPJ pour chacun des élèves concernés (ou s'assurer que le signalement aie été fait par la police)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que même si ce n'est pas de la pornographie juvénile à proprement dit (ex. une élève en maillot de bain à la plage), il faut tout de même intervenir selon les normes de l'établissement.

De plus, même si un adulte en dehors de l'école est impliqué, il faut poursuivre l'intervention, à moins qu'il n'y ait aucune répercussion dans le milieu scolaire (ex. le père qui vient dénoncer un événement, où il faudrait référer à la police directement)

Aussi, j'ai vu qu'il est important ne pas faire d'intervention sous la demande de la police car nous ne sommes pas mandataire.

De plus, un élément que j'ai trouvé important et qui est abordé dans les trois situations est qu'il est toujours important de connaître la nature des interventions avant de faire quoi que ce soit. Il faut donc toujours prendre un temps pour bien comprendre la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate sera de confisquer le téléphone cellulaire des personnes impliquées. On sait que les élèves de cet âge tiennent beaucoup à leur cellulaire, je crains donc de voir une résistance.

L'autre étape la plus délicate selon moi est de bien sensibiliser l'équipe-école aux interventions à faire en lien avec ça et s'assurer qu'ils ne consultent pas le contenu dont il est question. Ce sera un élément important à aborder avec eux.